

CAP Métiers de la Coiffure session 2022

Centre de délibération :

IMA VAL PARISIS
18, rue des Bouquinville
95600 EAUBONNE
ima.eaubonne@cma95.fr
Tél. : 01.34.27.44.80

DDF :
Bruce GASTINE
bruce.gastine@cma-idf.fr
Tél. : 01.34.27.44.81

Consignes relatives à la livraison des documents d'examen pour les établissements habilités au CCF

Dates	Evènements	Remarques
Le 29 juin entre 9h et 12h	<p>TRANSFERT des documents au centre de délibération</p> <p>Lieu : IMA Val Parisis à EAUBONNE</p> <p>Documents à transmettre au centre de délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste d'élèves (classée par n° de candidats) - Livrets scolaires - Attestations de PFMP (agrafées à la fin du livret scolaire de l'élève) - Une pochette contenant les bordereaux Lotanet des différentes épreuves. <p>Documents à conserver et à archiver dans l'établissement :</p> <p><u>Le dossier classe contenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents de traçabilité des notes proposées au jury. - Les grilles d'évaluation des différents CCF professionnels réalisés ainsi que les sujets proposés. - La copie des évaluations de PFMP et des appréciations de PFMP. - La copie des bordereaux LOTANET. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les livrets scolaires sont classés par ordre de numéro de candidat (pour chaque élève le livret scolaire est complété, <u>signé par le chef d'établissement et par l'élève, avec le cachet de l'établissement</u>) ➤ PFMP : A minima, tous les élèves de CAP ATMFC doivent avoir réalisé 5 semaines de PFMP <p>Les candidats préparant un CAP en 1 an doivent avoir réalisé à minima 3 semaines de PFMP.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nb : le numéro du candidat est indiqué (ou imprimé sur une étiquette), en haut à droite de la page de garde du livret. ➤ Le dossier classe est archivé et tenu à la disposition du corps d'inspection pendant une durée d'un an.
Vendredi 1 ^{er} juillet à 9h00	Travaux préparatoires au jury	Lieu : IMA Val Parisis à EAUBONNE
Vendredi 1 ^{er} juillet à 14h00	Jury de délibération du CAP Métiers de la coiffure	Lieu : IMA Val Parisis à EAUBONNE
Après le jury de délibération	Retrait des livrets par les établissements	<p>Les représentants des établissements pourront venir chercher les livrets scolaires des candidats admis et refusés au lycée centre de délibération</p> <p>Lieu : IMA Val Parisis à EAUBONNE</p>